

Objektyp: **FrontMatter**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **9 (1917)**

Heft 5

PDF erstellt am: **19.04.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

REVUE SYNDICALE

SUISSE

Organe de l'Union suisse des Fédérations syndicales

Abonnement: 3 fr. par an
Pour l'Etranger: Port en sus
Abonnem. postal, 27 cent. en sus

Rédaction: Secrétariat de l'U. S. F. S. Par intérim: G. Heymann
Téléphone 1808 000 Kapellenstrasse 6 000 Compte de chèques N° III 1366
◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇ Parait tous les mois ◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇

Expédition et administration: 0
Imprim. de l'Union, Berne
000 Kapellenstrasse, 6 0000

SOMMAIRE:

	Pages		
1. Congrès syndical suisse	45	4. A propos du monopole du tabac	47
2. Premier Mai	45	5. Union suisse des fédérations syndicales	50
3. La houille blanche	46	6. Dans les fédérations	51
		7. Mouvement syndical international	52

Congrès syndical suisse

Le congrès de l'Union suisse des fédérations syndicales aura lieu les 7, 8 et 9 septembre 1917, à la Maison du Peuple, à Berne. L'ordre du jour provisoire prévoit les points suivants:

1. Discours d'ouverture.
2. Nomination du bureau et de la Commission de vérification des mandats.
3. Fixation du règlement des délibérations et de la liste des tractanda. Communications du bureau.
4. Rapport sur l'état du mouvement syndical en Suisse.
5. Revision des statuts et réorganisation du secrétariat des ouvrières.
6. Rapports entre l'Union suisse des fédérations syndicales, les Unions ouvrières et les secrétariats ouvriers.
7. L'Union suisse des fédérations syndicales et l'organisation suisse de la jeunesse socialiste.
8. Relations internationales.
9. Eventuellement développement des institutions de secours.

La convocation de ce congrès se fera conformément à l'art. 4 des statuts fédératifs, dont voici la teneur:

Art. 4. — Un congrès fédéral aura lieu au moins tous les trois ans; des congrès extraordinaires pourront avoir lieu sur décision du comité directeur ou sur la demande d'un tiers des fédérations comptant au moins un tiers des sociétaires. La convocation des congrès ordinaires a lieu trois mois à l'avance par le comité directeur qui donnera en même temps connaissance de l'ordre du jour provisoire.

Chaque fédération a droit à deux délégués. Les plus grandes fédérations nommeront un délégué sur 1000 membres ou fraction de plus de 500. Les délégués doivent être sociétaires. La nomination des délégués ainsi que l'indemnité à leur payer est du ressort des fédérations respectives.

Quatre ans se sont écoulés depuis le dernier congrès et diverses questions attendent leur so-

lution. Pour cette raison, la commission syndicale a été unanimement favorable à la convocation de ce congrès.

Nos propositions seront soumises aux fédérations assez tôt pour leur permettre de les discuter.

Les statuts ne fixent aucun délai pour l'envoi des propositions des syndicats et des fédérations, mais dans l'intérêt même des proposant, il serait bon qu'elles soient déposées le plus tôt possible, de façon à ce que la discussion puisse se faire dans les syndicats.

Les propositions des sections doivent être adressées à leurs fédérations respectives qui les transmettront au comité de l'U. S. F. S.

*Le Comité de l'Union suisse
des fédérations syndicales.*



Premier Mai

La guerre que nous désirions voir se terminer rapidement, sans oser l'espérer, quand nous écrivions ici même il y a un an, fait rage plus que jamais. Le nombre des belligérants s'est augmenté et la situation des neutres devient tous les jours plus difficile. Comme l'année dernière, on se demande si la paix se fera longtemps attendre encore. Ce déploiement de nouvelles forces aura-t-il pour conséquence une fin plus rapide de la guerre? En tous cas, l'entrée en lice des Etats-Unis et la révolution russe ne sont pas pour nous déplaire, en ce qui concerne plus particulièrement les buts de guerre. Ces forces nouvelles — il faut reconnaître que la Russie démocratisée est une force nouvelle — sont pour les Alliés un gros appui, mais avec lequel il faudra compter au moment de la signature de la paix. Sans se faire d'illusions, le message du président Wilson et le manifeste du gouvernement provisoire de Russie au sujet de la guerre, sont significatifs.